



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 38328

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le référé de la Cour des comptes du 3 juillet 2013 relatif à l'enseignement du français à l'étranger mené en application de l'article R. 143-1 du code des juridictions financières. À l'issue de son enquête la cour a transmis au ministère ce référé ainsi qu'un rapport d'observations définitives comportant vingt-huit observations. La cour se prononce en faveur d'une révolution numérique de l'AEFE afin de tenir compte des développements des technologies de communication et d'information, tant pour sa gestion interne (architecture fonctionnelle et technique de ses systèmes d'information, communications électronique), que pour répondre aux besoins de ses publics et de mieux faire face à la concurrence. Il lui demande de préciser sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

« Faire entrer l'école dans l'ère du numérique » constitue l'un des objectifs du ministère de l'Éducation nationale. C'est aussi l'un des axes qui sera développé par l'AEFE dans son prochain Plan d'orientation stratégique (POS) 2014-2017. Dans le domaine du numérique, le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger continuera ainsi à démontrer sa capacité d'adaptation et d'innovation. Pionnière dans ce domaine, l'AEFE a mis en place la dématérialisation de la correction des copies du baccalauréat, mesure qui sera étendue à l'avenir à l'ensemble du réseau. Il est envisagé d'appliquer ce procédé de haute technologie sécurisée au diplôme national du brevet. En matière pédagogique, l'Agence développe les incitations à l'usage le plus fréquent possible des outils numériques au profit d'une pédagogie innovante, comme, par exemple, le développement de la pratique des classes inversées. A cet effet, les usages du numérique sont systématiquement intégrés dans les stages de formation continue des enseignants (près de 900 sessions de formation par an sur l'ensemble du réseau pour plus de 34000 journées stagiaires). Un accord entre l'AEFE et la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale a permis d'associer les enseignants des établissements français à l'étranger aux plateformes de ressources numériques « Eduthèque », et (en cours) au système « Magister ». Par ailleurs, une grande enquête « informatique, numérique et communication » a été lancée cet automne dans l'ensemble du réseau AEFE, visant notamment à identifier l'équipement logiciel et matériel en place dans les établissements, avec l'objectif d'identifier les possibilités d'homogénéisation des moyens, de mutualisation, et ou de centralisation comme par exemple la base des élèves des établissements, ou encore une messagerie commune aefe. fr. Les résultats de cette enquête sont en cours d'analyse. En matière de communication et d'information, l'AEFE a lancé à la rentrée 2013 son nouveau site internet : www.aefe.fr, conçu pour faciliter la navigation et l'accès aux contenus. Le site proposera de nouveaux types de contenus, à la fois pédagogique (avec la mise en place notamment d'une plateforme interactive) et de présentation de l'Agence et du réseau en version multilingue, avec optimisation de l'accessibilité sur tablettes et téléphones portables. L'AEFE veille à assurer la meilleure information pour l'orientation des élèves grâce au volet 'orientation' du site www.aefe.fr dont le contenu est actualisé régulièrement (articles et actualités, « boîte à outils » téléchargeable). Une convention de partenariat avec l'ONISEP complète cette offre AEFE, afin d'offrir aux établissements l'accès à un

service d'orientation en ligne ([www. monorientationenligne. fr](http://www.monorientationenligne.fr)), à un espace numérique de travail (le passeport orientation formation dit « Webclasseur ») et à une bibliothèque de ressources en ligne sur les formations et les métiers (Biblionisep). Par ailleurs, le service orientation et enseignement supérieur (SORES) de l'AEFE a pour mission de suivre les élèves de retour en France au cours de leurs études secondaires, notamment par le biais de l'application informatisée AFFELNET, dédiée à l'affectation des élèves post 3e et post 2nde. L'AEFE veille en outre à la bonne affectation des bacheliers dans les établissements d'enseignement supérieur français. Elle est administrateur pour les établissements français à l'étranger du portail national de pré-inscription dans l'enseignement supérieur « Admission- Postbac » (APB) qui gère plus de 9 000 formations proposées dans les académies. Au titre de la gestion interne, depuis 2012, l'AEFE a renforcé la fonction informatique afin de faire face aux enjeux numériques et de communication. L'ensemble des plateformes informatiques obsolètes a été remplacé début 2013 en utilisant les dernières technologies en matière de virtualisation et de sauvegardes. Afin de concentrer son équipe informatique sur le développement d'outils et de solutions modernes destinés à sa gestion interne, mais aussi aux établissements du réseau, il a été décidé de confier la gestion de la bureautique, de la messagerie et du support utilisateurs au Ministère des Affaires étrangères. Ce projet de mutualisation est en cours et sera effectif début 2014. L'équipe informatique bénéficie d'un plan de formation certifiantes. Un poste de responsable de domaine/chef de projet a été créé. Il encadre le principal domaine du système d'information appelé « MAGE » (SIRH, prépaie, carte scolaire, gestion des établissements, etc.). La reprise en main de ce domaine permet d'assurer le suivi du contrat de service du prestataire en charge de la maintenance de MAGE, d'instaurer une liaison informatique-utilisateurs et de contrôler les évolutions de ce système d'information. D'autre part, une étude d'orientation stratégique en matière de SIRH-SIpaye a été lancée à l'automne, les conclusions étant attendues pour janvier 2014.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38328

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9870

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 496